

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2014

DATE DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2014

Le quinze octobre deux mille quatorze à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Nadia ROUYER, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Stanley SEILLIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF ; Adjoints, Renée SEGALOU, Véronique MELIN, Erwan GOURLAOUEN, François LE GALL, Joseph MAQUET, Marcel BRIEN, Brigitte OFFRET, Nicolas GOUY, Kimberley HAIDON, Valérie EVENNOU, Daniel HAMON, Elisabeth HILLION, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS, et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Marcel BRIEN à Serge BOURGOIS à 19 h 30
Daniel HAMON à Nadia ROUYER jusqu'à 18 h 45
Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER
Christophe RIVALLAIN à Stanley SEILLIER
Christine LANDREIN à Pascale NEDELLEC
Nicolas MORVAN à Marie-Louise GRISEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale NEDELLEC

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 16 avril 2014

- Signature en date du 29 juillet 2014 d'un contrat avec la société Dalo de Rambouillet pour la création d'un espace couvert en toile à l'école de Kermoulin pour un montant de 32 000 € HT.
- Signature en date du 4 août 2014 d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Le Gall étude ingénierie de Martigne Ferchaud (35640) pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la zone artisanale de Kersalut pour un montant de 13 000 € HT.

Marie-Louise GRISEL souhaite savoir si la commune a mandaté un avocat sur le projet d'algoculture, contracté avec l'architecte « La Prairie » à Brest, mandaté une personne pour l'acquisition de friches commerciales au centre bourg. Elle regrette également un manque d'information en commission travaux sur la Z.A de Kersalut.

Le Maire précise que ces questions se relèvent pas de la délégation et qu'il y répondra en questions diverses.

❖ **Origine et enjeux des schémas directeurs**

➤ **Origine**

Le Maire présente l'origine et les enjeux des schémas directeurs, il indique que suite à plusieurs actions menées par la commune sur le service d'assainissement collectif (mise à jour du dossier réglementaire pour le rejet de la station d'épuration, mise en place de la centrifugeuse des boues en lieu et place de la table d'égouttage...) et le service d'assainissement pluvial (profil des zones de baignade), le service de Police des eaux et les financeurs (Conseil général et Agence de l'Eau Loire Bretagne) ont demandé la réalisation de ces études pour que la commune dispose d'une vision globale des deux services publics.

Parallèlement, la commune étant en train d'élaborer son PLU, elle devait disposer d'annexes sanitaires (les zonages d'assainissement collectif et d'assainissement pluvial). Ainsi, une consultation a été lancée avec l'accompagnement d'AIC Conseil (assistant à maîtrise d'ouvrage) ; les offres des candidats ont été remises le 31 janvier 2012.

Le marché d'études, attribué à IRH Ingénieur Conseil, a été notifié le 23 avril 2012.

Les zonages ont été livrés en mai 2013 (une version provisoire avait été envoyée en mai 2012).

Le schéma directeur d'assainissement pluvial a été remis en octobre 2013, avec une récente actualisation (jointe en annexe).

Le schéma directeur d'assainissement collectif a été finalisé avec la nouvelle équipe en juin 2014.

➤ **Enjeux pour la commune**

Les objectifs de ces études sont :

- **Pour les zonages :**
 - de déterminer par secteurs sur la Commune les prescriptions spécifiques et le cas échéant pour la gestion des eaux pluviales de délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif ou individuel.

- **Pour les schémas :**
 - De donner un état des lieux du fonctionnement technique des deux services, à l'appui de données bibliographiques propres (suivi des populations INSEE, télé-surveillance, dysfonctionnements observés...) et plus générales (réglementation nationale et départementale).
 - De compléter ce niveau de connaissance par des campagnes de mesures sur le terrain (prélèvements d'eau et mesures de débit par temps sec et par temps de pluie, par nappe haute et par nappe basse) pour localiser plus précisément les anomalies de fonctionnement.
 - De procéder à des investigations complémentaires (mesures de débit sur le réseau de nuit, contrôle de branchements pour l'assainissement collectif et inspections caméras pour les deux réseaux).
 - De proposer un programme d'actions et de travaux pour les deux services, engageant la Commune pour les 10 prochaines années.

❖ Schémas directeurs d'assainissement collectif et d'assainissement pluvial

➤ Schéma directeur d'assainissement collectif :

Marcelle LE GAL détaille les deux schémas. Elle précise que l'analyse des données fournies par la commune et issues des campagnes de mesure et des investigations complémentaires a permis de mettre en exergue les points suivants :

- Les réseaux sont localement sensibles aux eaux parasites de nappes et, dans une moindre mesure, aux eaux parasites pluviales ; trois niveaux de priorité ont été donnés pour les réseaux ayant fait l'objet d'une inspection télévisée.
- Les branchements privés sont potentiellement des sources d'introduction d'eaux parasites : des contrôles de branchements sont prévus, des mises en conformité sont planifiées (ces dernières étant à la charge des usagers concernés).
- Des investigations complémentaires sont à programmer pour continuer de capitaliser de la connaissance sur l'état structurel réel des réseaux (inspections caméras, contrôles de branchements...).
- Les tampons de certains regards présentent des défauts d'étanchéité : ils seront remplacés par des tampons étanches et remis à niveau.
- Certains postes de refoulement sont à équiper de système d'estimation des volumes éventuellement déversés au milieu (20 sur 24), à la demande de la Police de l'Eau.
- Cinq postes vont être équipés de mesure de débit instantanée sur leur refoulement (Kerguip, Kerliviou, Kerbrézillic, Rue des Moulins et Pont Ar Laer) pour disposer de mesures fiables.
- Dans la perspective du maintien du patrimoine, un renouvellement régulier des réseaux est à programmer pour éviter des dégradations trop importantes, potentiellement préjudiciables à la sécurité des biens et des personnes.
- Des secteurs sont à raccorder à l'assainissement collectif pour des raisons sanitaires (ANC non-conformes non réhabilitables) : Merrien et Chef du Bois.
- D'autres secteurs pourraient être raccordés à moyen terme : Saint-Thamec, Kerampellan, Saint-Cado, Langroes, Kermoulin, Villeneuve.
- Le secteur de Kersolff sera à raccorder pour éviter toute pollution par les ANC non-conformes, cet engagement ayant été pris suite à la réalisation du profil de la zone de baignade de Trénez (aucune pollution n'a été enregistrée à ce jour).
- Deux postes de relèvement sont à renforcer en capacité de pompage pour garantir l'absence de rejet au milieu par temps de pluie et nappes hautes (situation hivernale) : Kerglien et Kerguip.
- La station d'épuration est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels et futurs à moyen terme au moins ; la construction d'un silo à boues sur le site de la station sera nécessaire pour récupérer l'usage de la totalité du bassin d'aération (dont un tiers est aujourd'hui utilisé pour le stockage des boues, en accord avec la Police de l'Eau), après le raccordement de la zone côtière sud-est.
- En fonction des données d'autosurveillance, une étude technico-économique pourra être nécessaire en fin de programme si la station d'épuration arrive en limite de capacité de traitement.

➤ **Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales :**

L'analyse des données fournies par la commune et issues des campagnes de mesure et des investigations complémentaires a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Les réseaux sont localement dégradés ; trois niveaux de priorité ont été donnés pour les réseaux ayant fait l'objet d'une inspection télévisée.
- Des investigations complémentaires sont à prévoir pour continuer de capitaliser de la connaissance sur l'état structurel réel des réseaux (inspections caméras, contrôles de branchements...).
- Dans la perspective du maintien du patrimoine, certaines opérations d'entretien sont à mettre en place, en plus de celles existantes.
- Dans la perspective du maintien du patrimoine, un renouvellement régulier des réseaux est à programmer pour éviter des dégradations trop importantes, potentiellement préjudiciables à la sécurité des biens et des personnes.
- Des travaux d'amélioration dans la gestion des eaux pluviales sont proposés, à l'appui de la modélisation hydraulique des réseaux et pour garantir la sécurité des biens et des personnes à court, moyen et long terme (à l'appui du PLU notamment) :
 - Bassin versant dit de la cour de récré : reprofilage du fossé et mise en place d'un réseau complémentaire pour soulager le réseau existant en « coupant » le bassin versant en deux.
 - Bassin versant dit de Brico Décor : augmentation de la section du réseau et redirection d'une partie des eaux pluviales vers un bassin de rétention, à construire lors de l'aménagement de la zone AU nommée Le Garzon
 - Bassin versant de la rue des Moulins : augmentation de la section du réseau.
 - Bassin versant de Malachappe : augmentation de la section du réseau.

❖ **Demande de financements :**

Dans les deux schémas directeurs sont intégrés les programmes de travaux sur 10 ans (2014-2024). Ils détaillent les actions prioritaires et les financements accordés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général du Finistère. Dans le cadre du financement de l'Agence de l'Eau, un accord de programmation visant l'amélioration de la qualité des eaux de la zone conchylicole du Belon et de Merrien (2015-2017) est aussi soumis au conseil municipal.

➤ **Éléments budgétaires :**

Schéma directeur d'assainissement collectif prévisionnel :

Le reste à financer prévisionnel des travaux pour la commune est pour les 10 ans de 4 659 K €. Au vu des données financières du budget annexe assainissement collectif, à la fois une augmentation des tarifs et le recours à l'emprunt, sont nécessaires.

Les tarifs d'assainissement 2015 seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales :

Le budget prévisionnel des travaux pour les 10 ans est de 2 158 K €. Les dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune. Le financement de celles-ci est retracé lors du vote du budget primitif de l'année concernée.

❖ Procédures suivantes :

Après étude des schémas directeurs, les services de la Police de l'Eau sollicitent « un porter à connaissance » de ces deux schémas par la commune lors d'un conseil municipal. Puis, une demande d'étude au cas par cas par la DREAL est à réaliser. L'analyse de la DREAL détermine la mise en œuvre ultérieure de ces dossiers.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'approbation des deux schémas directeurs d'assainissement collectif et d'assainissement des eaux pluviales et notamment les travaux prévisionnels (2014-2024) et leurs impacts budgétaires. Il est également amené à autoriser le Maire :

- ❖ à solliciter le financement du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'Eau sur la période globale (2014-2024).
- ❖ à signer l'accord de programmation des travaux visant l'amélioration de la qualité des eaux de la zone conchylicole du Bélon et du Merrien (2015-2017) avec l'Agence de l'Eau.

Gwenaél HERROUET précise qu'il votera les schémas préparés par la mandature précédente car ils constituent une réelle avancée pour la conchyliculture et les habitants avec notamment la mise en place d'un assainissement collectif pour Merrien, Chef du bois..., il souhaite qu'un subventionnement « Sage Sud Cornouaille » - Conseil Régional soit sollicité pour le volet conchylicole. Il s'interroge sur le porteur du projet, le recours à l'emprunt et l'augmentation des tarifs en 2015, contraires aux promesses de campagne.

Alain BROCHARD se félicite de la réalisation de ces documents, il regrette qu'ils ne fixent pas les priorités dans le cadre d'un budget assainissement exsangue. Il indique qu'il ne voit pas le Conseil Général s'engager pour un programme de subventionnement sur 10 ans, notamment avec la recherche actuelle d'une mutualisation des services traitant la question de l'assainissement. Il regrette également que la commune s'engage alors que la gestion du service assainissement avait été critiquée par la cour régionale des comptes.

Le Maire rappelle que la mise en place de tels schémas n'est pas une mince affaire et félicite leurs auteurs. Les schémas permettent d'accorder de la constructibilité dans certains secteurs de la commune. Il souligne que la priorité est bien définie « le secteur de Merrien ». Il indique aussi que des discussions sont à l'étude avec Clohars-Carnoët pour un raccordement de certaines habitations Moëlanaises sur leur station d'épuration. Il remercie Gwénaél HERROUET pour son information concernant le financement par le Sage-Sud Cornouaille – Conseil Régional et précise que tenir compte des réalités de la problématique d'assainissement collectif avec un recours à l'emprunt et aux augmentations des tarifs n'est pas renier une promesse électorale. Il conclut en indiquant que le portage du projet est fait par le Maire et l'adjoint concerné.

Alain BROCHARD souligne que le projet est démesuré pour la commune et que les aides ne sont pas garanties.

Le Maire rappelle que les schémas directeurs ont été demandés par les financeurs et ils se sont engagés à les financer.

Après avis favorable des commissions travaux, voirie, assainissement et finances, urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par une abstention (Alain BROCHARD) et 28 voix pour :

- ❖ d'approuver les deux schémas directeurs d'assainissement collectif et d'assainissements des eaux pluviales et notamment les travaux prévisionnels (2014-2024) et leurs impacts budgétaires, tels que présentés (tableaux de travaux annexés à la délibération),
- ❖ d'autoriser le Maire à solliciter le financement du Conseil Général du Finistère de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du Sage-Sud Cornouaille- Conseil Régional pour la période globale (2014-2024).
- ❖ d'autoriser le Maire à signer l'accord de programmation des travaux visant l'amélioration de la qualité des eaux de la zone conchylicole du Bélon et de Merrien (2015-2017) avec l'agence de l'eau.

Arrivée de Daniel HAMON à 18 h 45.

N°057-2014 : DECISIONS MODIFICATIVES (BUDGET PRINCIPAL, PORT DE MERRIEN)

Serge BOURGOIS indique que la décision modificative du budget de la commune concerne principalement les changements d'imputations et des opérations d'ordre demandées par la Trésorerie, la prise en compte des avenants et une réaffectation de crédits sur la voirie avec une modification du planning d'intervention sur la route du Belon.

Le conseil est appelé à se prononcer sur ses décisions modificatives suivantes :

Budget Principal Communal

Imputations	Décisions modificatives	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
20 2051 Concessions et droits similaires	213 7 000,00	
21 21831 Matériel de bureau et informatique	213 - 7 000,00	
23 23130 Bâtiments communaux (divers)	01 - 49 000,00	
23 23131 Travaux écoles du Bourg	212 33 000,00	
23 231381 Bâtiments sportifs (autres)	411 13 000,00	
23 231393 Travaux bibliothèque	321 3 000,00	
23 231510 Aménagement St Philibert	824 - 50 000,00	
23 23159 Eclairage public et téléphone	814 50 000,00	
23 23133 Travaux école Kermoulin	213 40 000,00	
23 231395 Aménagement atelier municipaux	810 47 000,00	
20 2031 Frais d'études	811 14 000,00	
020 Dépenses imprévues (investissement)	01 - 49 000,00	

041 2315	90	54 000,00	
Travaux de réseaux			
041 238	01		54 000,00
Acomptes versés			
21 21571	810	- 7 000,00	
Matériel roulant			
23 231301	324	- 45 000,00	
Eglises - chapelles			
011 61882	213	8 000,00	
Autres frais divers			
012 64131	213	- 8 000,00	
Rémunération principale auxiliaire			
011 6152320	822	35 000,00	
Curage de fossés			
74 74751	421		35 000,00
GFP de rattachement			
23 231598	822	- 100 000,00	
Travaux Belon (falaise-route...)			
23 2315	822	80 000,00	
Travaux de réseaux			
23 23151	822	20 000,00	
Travaux de voies			
041 23133	01	7 024,00	
Travaux école de Kermoulin			
041 238	01		7 024,00
Acomptes versés			
TOTAUX		96 024,00	96 024,00
DI : 61 024,00 RI : 61 024,00 DF : 35 000,00 RF : 35 000,00			

Budget port de Merrien

Imputations	Dépenses
6215 – Personnel affecté	- 1 500 €
60611 – Fourniture non stockable	+ 500 €
6152 – Entretien et réparations sur biens	+ 500 €
60631 – Fournitures d'entretien	+ 500 €

Gwénaél HERROUET souhaite savoir si la ligne « Eglise – Chapelles » correspond au projet de rénovation de Saint Guénaël.

Le Maire précise que c'est de l'entretien courant qui est reporté.

Gwénaél HERROUET s'interroge sur le montage du budget « Port de Merrien ».

Serge BOURGOIS indique que cette solution avait déjà été utilisée en 2013.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative suivante au budget principal de la commune :

Budget Principal Communal

Imputations	Décisions modificatives	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
20 2051 213 Concessions et droits similaires	7 000,00	
21 21831 213 Matériel de bureau et informatique	- 7 000,00	
23 23130 01 Bâtiments communaux (divers)	- 49 000,00	
23 23131 212 Travaux écoles du Bourg	33 000,00	
23 231381 411 Bâtiments sportifs (autres)	13 000,00	
23 231393 321 Travaux bibliothèque	3 000,00	
23 231510 824 Aménagement St Philibert	- 50 000,00	
23 23159 814 Eclairage public et téléphone	50 000,00	
23 23133 213 Travaux école Kermoulin	40 000,00	
23 231395 810 Aménagement atelier municipaux	47 000,00	
20 2031 811 Frais d'études	14 000,00	
020 01 Dépenses imprévues (investissement)	- 49 000,00	
041 2315 90 Travaux de réseaux	54 000,00	
041 238 01 Acomptes versés		54 000,00
21 21571 810 Matériel roulant	- 7 000,00	
23 231301 324 Eglises - chapelles	- 45 000,00	
011 61882 213 Autres frais divers	8 000,00	
012 64131 213 Rémunération principale auxiliaire	- 8 000,00	
011 6152320 822 Curage de fossés	35 000,00	
74 74751 421 GFP de rattachement		35 000,00
23 231598 822 Travaux Belon (falaise-route...)	- 100 000,00	
23 2315 822 Travaux de réseaux	80 000,00	
23 23151 822 Travaux de voies	20 000,00	
041 23133 01 Travaux école de Kermoulin	7 024,00	
041 238 01 Acomptes versés		7 024,00
TOTAUX	96 024,00	96 024,00
DI : 61 024,00 RI : 61 024,00 DF : 35 000,00 RF : 35 000,00		

Après avis favorable de la commission mer, littoral, rias,

Après avis défavorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 abstentions (Marie-Louise GRISEL (2) et Gwénaél HERROUET), et 26 voix pour ; d'accepter la décision modificative suivante pour le port de Merrien :

Budget port de Merrien

Imputations	Dépenses
6215 – Personnel affecté	- 1 500 €
60611 – Fourniture non stockable	+ 500 €
6152 – Entretien et réparations sur biens	+ 500 €
60631 – Fournitures d'entretien	+ 500 €

N°058-2014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre des départs à la retraite, il convient de modifier le tableau des effectifs. Il est précisé également, que suite aux réussites aux concours, au vu des postes des agents concernés, il est proposé également de modifier le tableau des effectifs.

Proposition de modification du tableau des effectifs :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
Adjoint technique 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014		2
ATSEM 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014		1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} janvier 2015	1	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} janvier 2015		1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014		1

Après avis du CTP du 14 octobre 2014,

Après avis favorable de la commission finances, personnel, administration communale,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification du tableau des effectifs suivant et d'inscrire dans le budget de la commune au chapitre 12 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
Adjoint technique 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014		2
ATSEM 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014		1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} janvier 2015	1	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} janvier 2015		1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe au 1 ^{er} novembre 2014	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} novembre 2014		1

N°059-2014 : CESSIONS ET REGULARISATIONS FONCIERES

Serge BOURGOIS présente les propositions d'enquêtes publiques en vue de cession de délaissés de voirie.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée BI 191, souhaite acquérir une partie du terrain communal situé rue de Badell, dans le prolongement de sa maison située 8 rue de Kersécol. Une attention particulière sera portée aux éventuels réseaux communaux jouxtant la parcelle BI 126 et BI 191 (plan annexé).

Le propriétaire de la parcelle BN 220 à Kermeurzach souhaite acquérir une partie du chemin communal bordant les parcelles BN 220 et BN 222 d'une longueur de 6 mètres environ et d'une largeur de 3 mètres environ (plan annexé).

Les propriétaires des parcelles DH 554, DH 52 et DH 624 souhaitent acquérir une partie de la voie communale bordant leurs propriétés (plan annexé).

Le propriétaire de la parcelle AS 231 souhaite acquérir une partie de la voie communale pour éviter un décrochement sur cette parcelle AS 231 (plan annexé).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager les opérations préalables aux cessions (arpentage, consultation de France Domaines, enquête publique...) afin de vérifier la faisabilité des cessions. L'ensemble des frais en vue de ces cessions (enquête publique, frais d'arpentage...) sont à la charge des demandeurs.

Après avis favorable de la commission urbanisme, affaires communales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les opérations préalables aux cessions (arpentage, consultation de France Domaine, enquête publique...) afin de vérifier la faisabilité des cessions.

L'ensemble des frais en vue de ces cessions (enquête publique, frais d'arpentage...) sont à la charge des demandeurs.

Régularisations foncières.

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre de la cession de terrain pour l'opération St Philibert avec l'OPAC (délibération 29-2011), la parcelle AK 482 d'une contenance de 11 m² a été oubliée (plan annexé).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession à titre gratuit de la parcelle AK 482 d'une contenance de 11 m² à l'OPAC Cornouaille de Quimper.

Dans le cadre d'une vente de terrain et d'une régularisation foncière, le propriétaire des parcelles BP 609 et BP 583 souhaite céder gratuitement ces parcelles à la commune (plan annexé).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession à titre gratuit des parcelles BP 609 et BP 583 à la commune de Moëlan-sur-Mer. Les frais de bornage et actes notariés sont à la charge de la commune.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, le propriétaire de la parcelle CX 599 cède gratuitement à la commune une partie de cette parcelle (1 mètre en largeur environ) qui correspond à la partie occupée par la voirie (plan annexé).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle CX 599 (1 mètre en largeur environ) occupée par la voirie municipale. Les frais de bornage et actes notariés sont à la charge de la commune.

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs :

- ❖ à cette cession à titre gratuit de la commune envers l'Opac Cornouaille de Quimper.
- ❖ à ces cessions à titre gratuit envers la commune pour les deux affaires ci-avant. Les frais de bornage et actes notariés sont à la charge de la commune.

N°060-2014 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEF

Marcelle LE GAL indique que lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du syndicat départemental d'énergies et d'équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Après avis favorable de la commission travaux,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du SDEF, permettant au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

N°061-2014 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Stanley SEILLIER indique que sur proposition de la commission sports, jeunesse, vie associative, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'année 2014 au profit de l'association Educachien Molan.

Après avis favorable de la commission sports, jeunesse, vie associative,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'année 2014 au profit de l'association Educachien Molan.

N°062-2014 : RAPPORT ACCESSIBILITE 2013

Nadia ROUYER présente le rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

Alain BROCHARD s'interroge sur la création de la commission accessibilité.

Nadia ROUYER répond par l'affirmative.

Alain BROCHARD évoque la difficulté pour les particuliers de se mettre aux normes au vu du nouveau texte.

Nadia ROUYER indique qu'un courrier va être adressé aux commerçants pour leur rappeler le dispositif actuel suite à la sortie du décret de septembre 2014.

Stanley SEILLIER rappelle la loi et l'obligation de la mise en conformité PMR pour le 1^{er} janvier 2015, des dérogations sont possibles avec un échancier de travaux. Il souhaite aussi souligner sa disponibilité pour répondre aux interrogations des commerçants qui le souhaitent.

Après avis favorable des commissions accessibilité et action sociale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'accessibilité 2013 (annexé à la délibération).

N°063-2014 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLES

Jacques LE DOZE indique que conformément à l'article D.411-1 du code de l'éducation nationale, dans chaque école, le conseil d'école est composé du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. Le conseil est amené à désigner ce représentant par un vote à bulletin secret sauf accord unanime contraire (L.2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter cette désignation à main levée.

Le conseil municipal décide par 2 abstentions (Gwénaél HERROUET et Pascal BOURC'HIS) et 27 voix pour ; de désigner Brigitte AUFFRET comme conseiller municipal aux conseils d'écoles, en plus du Maire ou son représentant.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

INFORMATION :

❖ BILAN D'ACTIVITES DU CCAS 2013

Suite à la réalisation du bilan d'activité du CCAS 2013, Nadia ROUYER demande si les conseillers ont des questions sur ce rapport.

Marie-Louise GRISEL souhaite souligner le travail du personnel du CCAS, elle regrette que le document ne soit pas présenté en Power Point pour le public présent.

Marie-Louise GRISEL regrette la composition du CCAS qui ne permet pas à son groupe d'être présent au sein du conseil d'administration.

Le Maire lui rappelle que la représentativité découle de la loi.

❖ BILAN SYNTHETIQUE DES ACTIVITES COMMUNALES 2013

Suite à la réalisation du bilan synthétique des activités communales 2013, Serge BOURGOIS sollicite les conseillers municipaux pour les questions.

Marie-Louise GRISEL regrette l'absence d'un Power Point comme pour le bilan d'activité du CCAS.

Le Maire indique qu'il sera consultable sur le site internet.

❖ RENTREE SCOLAIRE 2014 – 2015

Jacques LE DOZE indique que depuis le 1^{er} septembre 2014, l'école du Bourg devient « l'école primaire du Bourg » sous la direction de M. Thierry COUROUBLE.

Il précise que la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) s'est bien déroulée. Des ajustements ont été réalisés notamment pour tenir compte des locaux disponibles pour l'accueil des activités périscolaires. Concernant les travaux, il précise que suite à l'accord de l'amicale laïque de Kergroës des travaux vont être entrepris dans la salle de l'amicale pour accueillir des activités périscolaires. Des travaux sont prévus à l'école maternelle du Bourg (salle de motricité et salle de sieste), pour l'école de Kermoulin, l'aménagement dans les nouveaux locaux est prévu aux vacances de fin d'année.

Jacques LE DOZE fait également un point sur les effectifs par école.

❖ REUNIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

Le Maire indique qu'il est prévu d'organiser des réunions « d'informations publiques », deux fois par an, sur le territoire de Moëlan-sur-Mer, réparti en trois pôles, représenté chacun par un référent, conseiller municipal.

Les pôles et leurs référents seront les suivants :

- Bourg : Monsieur BRIEN
- Kergroës (avec Belon et Kerfany): Monsieur HAMON
- Brigneau-Merrien (avec Langroës) : Madame HILLION

Ce dispositif est placé sous la responsabilité de Monsieur Alain JOLIFF.

Les référents tiendront des permanences en mairie, soit les :

- 28 octobre 2014 de 10 h à 12 h : Monsieur BRIEN (pôle du Bourg) et Monsieur HAMON (pôle de Kergroës)
- 8 novembre 2014 de 9 h 30 à 11 h 30 : Madame HILLION (pôle de Brigneau-Merrien)

Afin de recevoir les questions et interrogations de la population sur divers sujets.

Une boîte à idées sera également placée en mairie pour recueillir les différentes questions des 3 pôles

Le recensement des questions permettra de définir les grands thèmes d'intérêt général pour les débats des 3 réunions publiques avec les élus concernés selon le secteur de délégation.

Les questions individuelles seront communiquées aux adjoints et feront l'objet d'une réponse individuelle en lien avec le référent de pôle.

Les réunions publiques sont planifiées à l'Ellipse à 20 h les jours suivants :

- 20 novembre 2014 pour le pôle Bourg
- 27 novembre 2014 pour le pôle Merrien-Brigneau
- 4 décembre 2014 pour le pôle Kergroës

Un point presse est programmé le 24 octobre à 10 h 30, en mairie, afin de présenter ce dispositif.

Une information spécifique aux anciens membres (notamment les présidents) des anciens conseils de quartiers est prévue.

Marie-Louise GRISEL s'interroge pour savoir si le dispositif est différent des réunions de quartier.

Le Maire précise que le dispositif est différent du précédent, les questions seront remontées aux élus. Il précise qu'auparavant, les questions des Moëlanais n'étaient pas remontées, les demandes restaient stériles.

❖ DECHETERIE DE KERSALUT

Alain JOLIFF précise que la déchèterie de Kersalut sera ouverte au public le lundi 20 octobre 2014.

Départ de Marcel BRIEN à 19 h 30.

VŒU : PROJET ALGOCULTURE A MOËLAN

Le Maire fait lecture du vœu suivant :

Projet de cultures marines sur le littoral moëlanais

*Le littoral moëlanais a cette particularité d'être faiblement urbanisé et fortement paysager. En raison de cet environnement naturel, exceptionnel, le conservatoire du littoral et le Conseil Général du Finistère ont acquis pour le premier 115,5 ha (soit un linéaire côtier de 4 km) et 61,91 ha pour le second. Ces sites sont désormais protégés et sont un élément attractif primordial de notre environnement communal. Depuis janvier 2013, il existe un projet industriel de cultures marines à proximité immédiate de ce littoral. Porté par les sociétés Algolesko et Bamejyot, celui-ci vise à cultiver une espèce d'algue, la laminaire sucrée (*Laminaria latissima*), et élever deux mollusques bivalves, la moule (*Mytilus edulis*) et l'huître creuse (*Crassostrea gigas*). Hors balisage extérieur, la superficie occupée serait de 225 hectares, à seulement 980 m du littoral. Un tel projet industriel, dans la continuité immédiate d'un littoral qui fait le bonheur des moëlanais et des visiteurs est difficilement compréhensible. Par ailleurs, le site pressenti est fréquenté par de nombreux pêcheurs-plaisanciers et des voileux, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des conflits d'usage. Préparé en pleine opacité, sans étude d'impact, sans analyse des conséquences sur l'environnement, sans données raisonnables sur l'emploi, sans évaluation du volet économique, ce projet aquacole questionne. Il est jugé irrecevable par une grande majorité des Moëlanais, par diverses associations de protection de l'environnement et, plus récemment, par la quasi-totalité des pêcheurs professionnels de notre commune. Portée par les mêmes promoteurs, une expérience d'algoculture est en cours sur le littoral de Lesconil, depuis octobre 2013. Nous souhaitons que dans l'immédiat le préfet du Finistère ne donne pas son aval au projet sur Moëlan Sur Mer. Nous pensons qu'il nous faut prendre un recul de deux ou trois ans par rapport à cette première expérience, analyser les retombées sociales, économiques et environnementales avant de décider de l'implantation d'un nouveau site. En aucun cas ce dernier doit être potentiellement conflictuel, comme l'est celui de notre commune.*

Le Maire précise également, suite à la question de Marie-Louise GRISEL, que la commune n'a pas signée de marché avec un avocat concernant le projet d'algoculture à Moëlan.

Marie-Louise GRISEL indique que son groupe s'abstiendra sur ce vœu car il considère que l'algoculture c'est l'avenir et que ce secteur est créateur d'emplois. Il ne faut pas que la commune de Moëlan-sur-Mer se referme dans sa coquille. Son groupe n'est ni pour ni contre ce projet précis. Elle réclame un comité de suivi du projet qui permettrait de lever les angoisses, suscitées par ce projet, entretenues depuis le début de mandature de Marcel LE PENNEC.

Alain BROCHARD souligne qu'il est défavorable au projet dans son dimensionnement actuel et rappelle qu'il a déjà évoqué sa position lors d'un précédent conseil. Il s'interroge pour savoir si ce vœu ne sera pas considéré comme un accord des conseillers en vue d'un éventuel contentieux. Il souhaite que le conseil émette des avis circonstanciés pour les étapes futures.

Pascal BOURC'HIS rappelle qu'il est contre ce projet. Il regrette de ne pas avoir eu connaissance du vœu avant ce conseil, et de la proposition de création tardive du comité de suivi par le groupe « Vivre ensemble à Moëlan ». Il souhaite également savoir si des évènements nouveaux sont survenus récemment.

Le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'éléments majeurs nouveaux dans ce dossier et que le préfet n'a toujours pas rendu son avis. Il rappelle que les éléments qu'il a fournis sur ce dossier (absence d'étude d'impact et de créations d'emplois, conflits d'usages, répercussions néfastes pour la biodiversité...) n'ont pas été contredits.

Le Maire rappelle sa demande :

- Déplacer le projet plus au large.
- Création d'une unité de transformation sur la commune.

Il pense qu'une autorisation du préfet sur ce projet mobiliserait les associations pour un recours au Tribunal Administratif, la commune serait sollicitée également. Il souligne que dans ce cas, la position de la commune sera étudiée en commission et au conseil municipal.

Le vœu concernant le projet d'algoculture est approuvé par 3 abstentions (Marie-Louise GRISEL (2) et Gwénaél HERROUET) et 26 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal BOURC'HIS

1. Quid de la demande de travaux au boulodrome formulée par le club des boulistes ?

Stanley SEILLIER indique que la demande d'un module « club house » pour le boulodrome sera présenté lors du DOB 2015. Il indique que le club des boulistes a proposé ses services pour certains travaux de réhabilitation.

2. Date limite de dépôt des demandes de subventions formulées par les associations ?

La date retenue est le 15 février 2015.

Groupe « Vivre ensemble à Moëlan » :

1. En conseil d'école, à la fin de l'année scolaire, vous avez annoncé la reconstruction de l'école de Kergroës. Nous soutenons cette initiative. Cependant, les enfants, les parents et les professionnels sont impatients d'avoir des signes d'une avancée significative dans ce dossier ? Il y a urgence. pouvez-vous les rassurer en nous proposant un calendrier de travaux ?

Le Maire rappelle que « l'école » est une priorité pour la municipalité. Il indique aussi que le budget est resserré (absence de crédit en investissement, marge de manœuvre faible en section de fonctionnement), une école neuve est estimée à 2 millions d'euros, il faut aussi prendre en compte les deux schémas directeurs votés ce soir, les travaux au titre de l'accessibilité PMR, les infrastructures portuaires non entretenues par négligence de l'équipe municipale précédente (Môle intérieur de Brigneau estimé à 300 000 €, réfection des quais pour 500 000 €...). Les projets seront présentés lors du DOB 2015. Il précise aussi la nécessité des travaux à l'école maternelle au Bourg (fissures), estimés à 70 000 € HT, l'aménagement du local de l'amicale laïque pour les temps d'activités périscolaires à Kergroës estimé à 20 000 € HT, la maîtrise d'œuvre pour l'école de Kergroës.

2. **La parcelle des anciens services techniques à Mentoul offre une situation idéale au cœur du bourg. Au-delà de susciter l'appétit de promoteurs privés, elle pourrait être le lieu d'un projet ambitieux pour Moëlan. Partagez-vous cette vision des choses ?**

Le Maire indique qu'il existe « un trésor » constitué de 8 000 m² de foncier (anciens services techniques). L'OPAC est intéressé par le site mais le débat sur ce projet n'a pas été abordé ni en commission ni en conseil municipal.

3. **Les Vergers de St Philibert viennent d'être inaugurés. Ces constructions sont le fruit de notre politique sociale. Les habitants sont satisfaits de leur nouveau cadre de vie. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Malheureusement, nous avons été exclus de cette inauguration. Peut-être était-ce un oubli ? Mais il y a d'autres exemples. Nous pouvons citer le jumelage avec l'Irlande qui a été officialisé en catimini ou encore les réceptions de travaux en général. Dimanche dernier a eu lieu le repas des anciens. Nous avons pris l'habitude d'inviter chaque année, à tout de rôle, les conseillers municipaux et leur conjoint dans un souci de transparence, d'équité et de démocratie. Avez-vous supprimé ces invitations ? Toutes ces interrogations nous amènent à vous demander les critères qui vous guident pour inviter ou non les conseillers municipaux lors des inaugurations et des événements publics.**

Le Maire rappelle sa nomination récente et sa pratique encore limitée des inaugurations. Il souhaite indiquer cependant que pour les vergers de St Philibert, c'est l'OPAC qui invitait et que pour le jumelage, tous les élus ont été invités à l'Ellipse.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Pascale NEDELLEC

Pour le Maire empêché,
la 1^{ère} adjointe,
Pascale NEDELLEC

Les membres du conseil municipal,